

## Lettre ouverte à Madame Christiane Taubira, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Madame le Garde des Sceaux,

Nos organisations, syndicats ou associations, observateurs et acteurs du champ pénal, ont eu l'occasion d'exprimer leur désaccord avec la plupart des dispositions de la loi du 27 mars 2012 de programmation relative à l'exécution des peines, qui a notamment prévu de porter à 80 000 le nombre de places de prisons dans notre pays.

Par courrier du 25 mai 2012, nous avons sollicité un rendez-vous avec vous afin de vous faire part de notre analyse et d'entendre votre appréciation des multiples sujets de fond soulevés par cette loi. En l'absence de réponse à notre courrier, nous réitérons aujourd'hui notre demande.

En effet, nous sommes vivement surpris par les orientations relayées par la presse, selon lesquelles la construction de 6000 places de prison supplémentaires vous apparaîtrait nécessaire.

Nous nous inquiétons de la nature même de ce projet de construction. S'agit-il de la poursuite d'un programme antérieur (programme 13 200, Nouveau Programme Immobilier... ?) ou d'un autre programme immobilier du nouveau gouvernement ?

Nous sommes convaincus que l'extension du parc pénitentiaire – de 6.000 comme de 24.000 places – ne constitue en rien une solution aux problèmes d'insalubrité ou de surpopulation. Bien au contraire, cela renforce la conception selon laquelle la prison est la peine de référence ; cela risque de conduire à une augmentation du nombre d'incarcérations, ce qui est contradictoire avec l'esprit des recommandations du Conseil de l'Europe et de la loi pénitentiaire. Notre argumentaire sur le sujet, paru le 17 janvier 2012, a bien mis en évidence, à notre sens, en quoi il s'agissait d'«un non-sens humain, économique et juridique».

Pour éviter toute incompréhension des projets dont vous envisagez la mise en œuvre, nous réitérons notre demande qu'une délégation de notre collectif puisse vous rencontrer. Nous nous tenons donc à votre disposition pour participer à une concertation sur ces sujets.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Garde des Sceaux, l'expression de notre haute considération.

Les membres de la plate forme prison

► **organisations signataires**

l'ACAT France / l'AFC / l'ANJAP / Association pour la Recherche et le Traitement des Auteurs d'Aggressions Sexuelles /  
L'association des secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire - ASPMP / Aumônerie Musulmane des Prisons/ Ban Public  
/ la Cimade / la CGT des chancelleries & services judiciaires / la CGT justice PJJ / la CGT pénitentiaire / Citoyens et Justice / la  
Croix Rouge / Droit d'Urgence / Emmaüs France / FARAPEJ / FO Syndicat National de Magistrats /  
le Genepi / la Ligue des droits de l'Homme / l'Observatoire International des Prisons / le Secours Catholique / le SNEPAP-  
FSU / le SNEPES-PJJ-FSU / le Syndicat de la Magistrature / Le syndicat des avocats de France